

Mise en service des conteneurs semi-enterrés



Les conteneurs se trouvent aux endroits suivants :

- 2 vers la halle
- 2 à la croisée de la rue Albert Gobat et de la Tannerie
- 1 vers la gare
- 1 sur le parking de la place de jeu



L'entrée en service aura lieu le :

Lundi 25 mars 2019

A partir de cette date, le ramassage des ordures ménagères n'aura plus lieu aux points habituels de collecte.

Ces points restent toutefois en fonction uniquement dans le cadre des ramassages suivants :



→ tournée verte



→ compostable



→ carton



→ papier

Les dates mentionnées dans le MEMODéchets restent en vigueur.

Les privés ne pourront plus utiliser les conteneurs 800 l qui seront réservés aux entreprises uniquement.



Les vignettes Celtor, encore en votre possession, seront reprises par le secrétariat communal.

Mode d'emploi :

- Horaire d'utilisation des Moloks de 7h à 20h.
- Interdiction de déposer des ordures le dimanche et les jours fériés.
- Les sacs non taxés ne sont pas autorisés (sacs Celtor uniquement).
- Si un Molok est plein, le sac doit être déposé dans un autre conteneur.
- Interdiction de déposer des sacs autour des Moloks.

- Les déchets qui ne sont pas présentés de manière conforme ne seront pas enlevés par l'entreprise mandatée.
- Les frais supplémentaires pour l'évacuation de ces déchets, ainsi qu'un émolument administratif, seront facturés à la personne qui en est à l'origine.
- Toute infraction aux prescriptions est passible d'une amende.

Le conseil communal vous remercie de votre collaboration.

